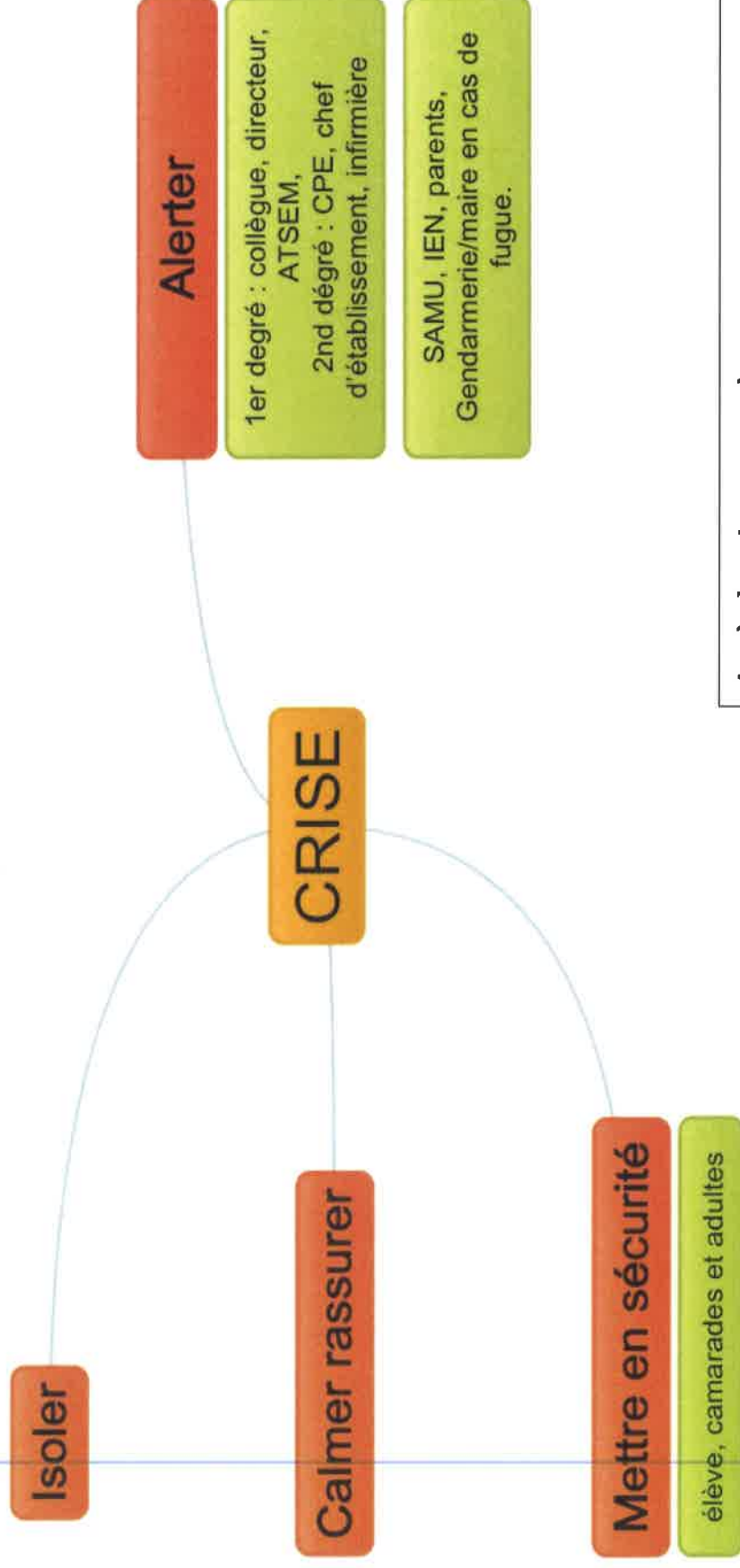


ANNEXE 2 : Gérer la crise, principes d'actions – 1^{er} et 2^d degrés

- ⇒ Protéger : isoler l'élève, le mettre en sécurité ainsi que ses camarades et les adultes.
- ⇒ Alerter une personne de l'école/établissement, parents, IEN, SAMU (exceptionnellement et en dernier ressort)
- ⇒ Prendre en charge l'élève et le groupe classe



Après la crise penser à :

- laisser une trace écrite (annexe 1)
- suivre le protocole départemental de gestion des élèves au comportement perturbateur.